

# Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



# Sommaire



<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique</b>	<b>4</b>
PLU Intercommunal : levier à la mise en oeuvre d'une stratégie de transition énergétique	4
Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)	5
Territoire à énergie positive pour la croissance verte	7
Sensibilisation : film "En Bocage c'est déjà demain"	7
Espace Info Energie - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique	8
La collectivité exemplaire et responsable	9
<b>II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</b>	<b>12</b>
Elaboration du PLU intercommunal : mieux connaître pour mieux préserver	12
Gérer les cours d'eau	13
Préserver le site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton"	16
Gérer les espèces exotiques envahissantes	17
Assainissement	17
La collectivité exemplaire et responsable	18
<b>III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants</b>	<b>20</b>
Améliorer la qualité des services à la population	20
Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales	21
Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture	22
Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens	23
La collectivité exemplaire et responsable	23
<b>IV. Solidarité entre les territoires et les générations</b>	<b>24</b>
<b>V. Produire et consommer durablement</b>	<b>28</b>
Recto Verso, l'écologie industrielle et territoriale	28
Vers un territoire zéro déchet	30
<b>VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable</b>	<b>32</b>
L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'Agglomération	32
Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires	33

## Chiffres clés du territoire

Consommation énergétique du territoire :

 **2 286 GWh**

Site Natura 2000 :



**684 hectares**

Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglomération :



**11 980**

Production d'énergies d'origine renouvelable :

 **370 GWh**

Adhérents aux bibliothèques :



**9 000**

(=15% de la population)

Production moyenne d'ordures ménagères :



**120 kg/hab./an**

Personnes bénéficiant des complexes sportifs : **264 154**  
structures culturelles : **30 569**



## Le développement durable : essentiel aujourd'hui

A partir des années 70, un grand nombre d'experts et de scientifiques tirent la sonnette d'alarme quant à l'impact de l'activité des hommes sur la planète.

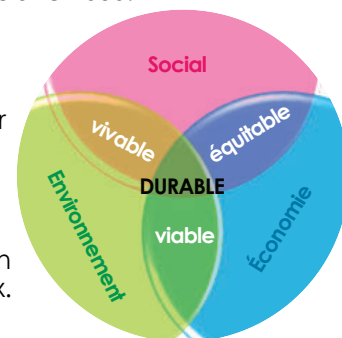
Depuis la révolution industrielle, notre société a connu un développement sans précédent, mais sans véritablement en mesurer les conséquences de l'évolution de son mode de vie. À cela se sont ajoutés :

- l'accélération des échanges avec le reste du monde (la mondialisation) ;
- l'accroissement des inégalités entre pays riches et pays pauvres ;
- les prévisions de croissance démographiques qui visent à 9 milliards d'habitants sur la planète d'ici 2050.

C'est pourquoi il est urgent de trouver un **nouveau modèle** : le développement durable.

Les trois piliers du développement durable :

- **L'efficacité économique**, en assurant une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et pour l'Homme.
- **L'équité sociale**, en satisfaisant les besoins essentiels de l'humanité (logement, alimentation, santé et éducation) tout en réduisant les inégalités entre les individus et dans le respect de leurs cultures
- **La qualité environnementale**, en préservant les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux.



## Pourquoi un rapport développement durable ?

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation du territoire en matière de développement durable préalable au rapport d'orientation budgétaire.

Pour 2019, ce rapport retrace les faits marquants de l'année et est l'occasion de prendre du recul et de la hauteur sur les politiques et actions menées en regardant d'une part, ce qui est positif et d'autre part, ce qui pourrait être amélioré. Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en cinq finalités essentielles :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

## Les dates importantes du développement durable sur le territoire

2014	Création de l'Agglomération du Bocage Bressuirais 
2015	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> Bilan Carbone</li><li>• Création de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et de l'Espace Info Energie</li><li>• Lauréat de la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)</li></ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signature convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)</li><li>• Premier prix national "Champion tous usages de l'énergie" dans la catégorie 20 000 - 100 000 habitants (Mix énergétique)</li><li>• Validation du Programme Local de l'Habitat (PLH)</li></ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gratuité des bibliothèques</li><li>• Réalisation des différents diagnostics du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)</li><li>• Aménagement du lac de la Chaize</li><li>• Validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</li></ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place du Transport solidaire</li><li>• Stratégie, Plan d'Actions et Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET</li></ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan Global de Déplacement (PGD)</li><li>• Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</li><li>• Validation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</li><li>• Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale</li></ul>



# I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique



## Les grands enjeux

- Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- Maîtrise des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de GES
- Adaptation au changement climatique

## Compétences de l'Agglo concernées

- SCOT - PLUI - PLH
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Espace Info-Energie
- Régie des Energies Renouvelables
- Plan Paysage

## Chiffres clés du territoire

Émissions de gaz à effet de serre :



1 032 t eq CO<sup>2</sup>

Consommation énergétique annuelle :



2 286 GWh

Production d'énergies renouvelables :



370 GWh

Polluants atmosphériques :



11 000 tonnes / an

Facture énergétique du territoire :

210 Millions d'€ / an

Le territoire du Bocage Bressuirais dispose d'atouts en termes de ressources naturelles. Il est également engagé dans un développement des énergies renouvelables à partir de ses ressources locales (haies, effluents d'élevage...) et dans une démarche d'écologie. Pour une meilleure compétitivité, certaines entreprises investissent dans des process et des pratiques plus vertueuses favorisant l'émergence d'une filière éco-industrielle. Le développement de projets innovants et le partage de nouvelles pratiques seront accompagnés. Le Bocage Bressuirais s'est fixé pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

La mobilisation de tous les acteurs au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) permettra l'implication et l'optimisation des actions. Les leviers de développement seront mobilisés tant dans le domaine agricole, industriel que tertiaire, résidentiel ou dans les transports. Le défi sera d'allier démarche de développement durable préservant les ressources du territoire (sol, bocage, paysage...) et le développement économique en favorisant la production d'énergies renouvelables.

Les ressources locales pourront être valorisées via l'économie circulaire notamment à partir de la matière organique des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires. En revanche, le développement de l'éolien devra être régulé dans un souci de préservation, durable du bocage (patrimoine paysager et appui de la biodiversité) industrielle territoriale.



## PLU Intercommunal : levier à la mise en oeuvre d'une stratégie de transition énergétique

Depuis sa prescription en décembre 2015, les élus communautaires et communaux se sont impliqués collectivement dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), marquant ainsi une nouvelle étape dans la planification du territoire communautaire

Le projet de PLUi du Bocage Bressuirais a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019. Conformément à l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme, il comprend :

- un rapport de présentation qui intègre l'évaluation environnementale et justifie les choix retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) notamment en termes de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- un PADD définissant, pour l'ensemble du territoire, les orientations générales relatives aux politiques d'aménagement, d'urbanisme et de protection ainsi que les objectifs chiffrés de modération de consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain ;
- des Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) thématiques et sectorielles,
- un règlement qui définit les conditions et modalités d'occupations et d'utilisations du sol sur l'ensemble du territoire communautaire (règlement écrit associé à un plan de zonage) ;
- les annexes regroupant des dispositions particulières qui ont des effets sur le droit d'occupation et d'utilisation du sol (notamment liés aux risques et aux nuisances) ;

Il traduit les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Le PLUi traduit notamment pour les 10 prochaines années les orientations suivantes :

## LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

### Objectif : économiser autour de 520 GWh à l'horizon 2030

Le PLUi prône pour cela un renouvellement des approches urbanistiques et des techniques constructives. La sobriété et l'efficacité énergétique doivent se traduire dans les projets d'aménagement (extension et renouvellement urbain), les constructions nouvelles ou la rénovation du bâti, à travers la mise en œuvre systématique de critères environnementaux, tant pour les projets d'habitat, d'activités et d'équipements (conception économe en ressources primaires, compacité des formes urbaines, conception bioclimatique des constructions).

## LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Objectif : une production supplémentaire de 350 GWh environ

Il s'agit de s'inscrire dans un mix énergétique valorisant durablement les ressources locales d'énergies renouvelables (éolien, bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, géothermie).

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit donc à la fois dans une démarche de préservation des ressources tel que le patrimoine naturel, paysager du territoire et dans une démarche de consolidation de filières de valorisation des ressources destinées à développer et à diversifier le tissu économique du territoire.

## LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le défi à relever reste de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour les ressources du territoire (sol, bocage, paysage, eau...) et de développement économique.

Le PLUi prône le développement de projets innovants en termes de sobriété et d'efficacité énergétique par l'émergence de pratiques et de projets exemplaires d'un point de vue énergétique, avec la mise en place de leviers accompagnant les particuliers et les entreprises (numérique, tiers-lieux, architecture, site(s) d'activité dédié(s), captage du carbone...).

Enfin, s'agissant de la réduction des émissions de Gaz à Effets de Serres (GES), le PADD réaffirme la nécessité de maintenir la polyculture élevage et les pratiques agricoles durables associées pour contribuer à la préservation du système bocager (prairie et haie) favorisant ainsi le stockage du carbone (démarche intégrée).

Ces orientations ont été traduites dans le règlement écrit, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) thématiques et sectorielles.

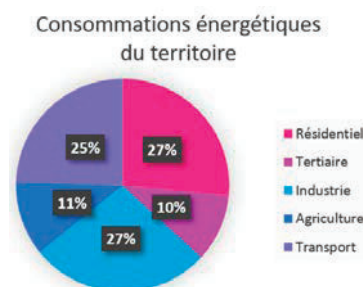
## Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.



Le diagnostic intègre plusieurs études afin d'avoir une vue d'ensemble sur le territoire dans les domaines climat-air-énergie :

### DIAGNOSTICS TERRITORIAUX



Trois diagnostics ont été réalisés afin de décrire la réalité du territoire en termes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, de vulnérabilité face au changement climatique et d'émission de polluants atmosphériques. Les résultats sont disponibles sur "agglo2b.fr" et ont pour vocation d'être diffusés au plus grand nombre, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux défis climatiques et énergétiques qu'il faudra relever dans un futur proche.

#### Les principaux résultats

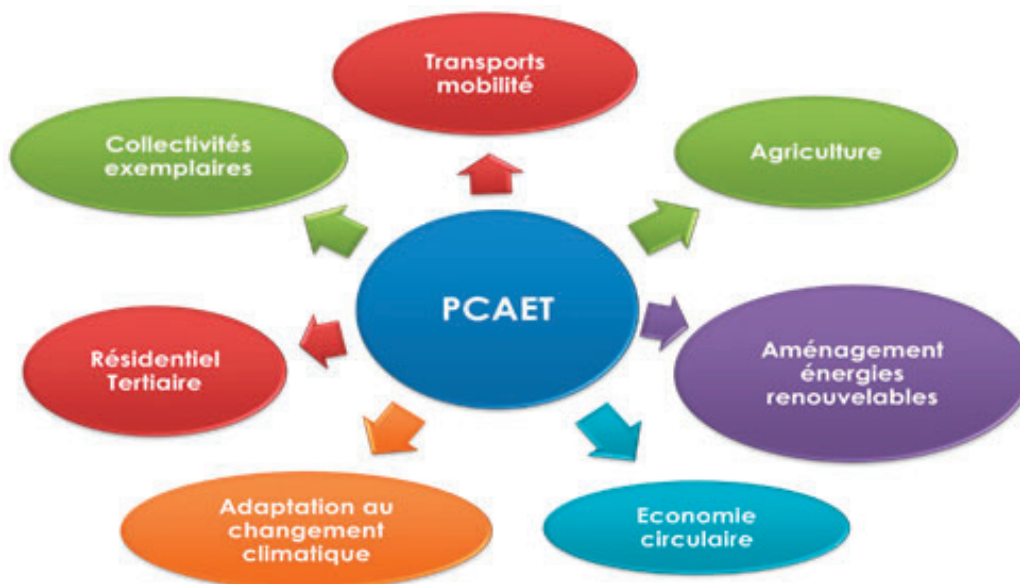
**Gaz à effet de serre** : le secteur agricole et l'élevage occupent une part importante dans l'émission de gaz à effet de serre du territoire. En compensation, ce secteur génère et entretient la majorité des puits de carbone du territoire (prairies, haies, cultures).

**Énergie** : les secteurs, résidentiel, industriel et transport sont les principaux consommateurs d'énergie du territoire avec près de 80% de la consommation globale. La dépendance de ces derniers aux énergies fossiles les rend plus vulnérables aux variations climatiques, économiques et sociales. Le développement des énergies renouvelables leur permettra d'accroître leurs résiliences face au changement climatique.

**Air** : concernant la qualité de l'air, le territoire semble être impacté par cette problématique. Il est cependant nécessaire de limiter l'émission d'ammoniac provenant à 94% du secteur agricole et de ses épandages.

## ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE ÉNERGIE CLIMAT

Les résultats des différents diagnostics ont permis d'élaborer une stratégie structurée en 7 thématiques :



Cette stratégie est la colonne vertébrale du plan d'actions, c'est elle qui organise et structure le PCAET afin de lui apporter la cohérence nécessaire pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques tout en s'intégrant au contexte territorial du bocage.

### RÉDACTION DU PLAN D' ACTIONS

À partir des enjeux identifiés grâce au diagnostic territorial et de l'exercice de projection à l'horizon 2050, l'Agglo2B a bâti une arborescence pour construire le programme d'actions.

La proposition est déclinée en 7 axes stratégiques (AS), dans lesquels seront réparties les 48 fiches actions coconstruites avec les acteurs du territoire. Ce plan d'actions est défini pour la période 2020-2026.

Un suivi sera organisé selon un processus itératif, avant qu'une évaluation finale ne se déroule en fin de période. Une évaluation intermédiaire aura lieu à la moitié de la période citée.

### ORGANISATION DU PLAN D' ACTIONS





Depuis Juin 2016, l'Agglo 2b est un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Une convention signée avec le Ministère de l'Environnement liste des actions qui seront mises en œuvre par la collectivité dans le domaine de la transition énergétique. Ce programme ambitieux d'un montant total de 830 000 € bénéficie d'une subvention ministérielle de 500 000 €. Il porte sur les thématiques suivantes :

### Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics :

réhabilitation thermique de bâtiments communautaires : Crèche Pirouette, médiathèque de Bressuire, bibliothèque de Cerizay, piscines de Bressuire et Cerizay.

### Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports :

remplacement de véhicules Diesel par 5 véhicules électriques et achat d'une flotte de 12 vélos à assistance électrique pour le site de Pescalis.

### Produire des énergies renouvelables locales :

installation de panneaux photovoltaïques en auto consommation sur certains bâtiments de l'Agglomération : centres aquatiques, cœur d'O et station d'épuration de Mauléon (trackers PV).

### Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets :

création, hébergement et développement du site Web RECTO VERSO, doté d'une quarantaine d'entreprises engagées dans l'économie circulaire.

### Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale :

« En Bocage, c'est déjà Demain » : création de reportages de 3 minutes sur des initiatives locales illustrant la transition énergétique sur le modèle du film « Demain ».

## Zoom sur "En Bocage, c'est déjà demain"

Dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le service développement durable a réalisé un film documentaire de plus d'1h15mn sur les initiatives locales du territoire : « En bocage c'est déjà demain ».

Par ce film, l'agglomération du bocage bressuirais souhaite encourager les acteurs de la transition énergétique et susciter la curiosité et l'intérêt du grand public.

En 2019 le film a été vu par plus de 900 spectateurs sur l'agglomération...

Il est consultable intégralement sur le site internet de l'Agglo 2b. Des clés USB sont également mises à disposition pour les diffusions publiques.



L'Espace Info Energie (EIE) ainsi que la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants pour tout particulier souhaitant être informé sur les économies d'énergies réalisables chez lui.

Afin d'optimiser ce dispositif, la PTRE mobilise également les professionnels du bâtiment et les différents acteurs relais du territoire. Elle contribue ainsi à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Une stratégie coconstruite avec l'ensemble des acteurs du dispositif, a été définie pour mobiliser les particuliers et les professionnels. Cette stratégie est basée sur deux axes qui se déclinent en treize actions :



## 1. L'animation territoriale :

- Expérimenter une formation théorique et pratique en faveur de l'offre de rénovation globale
- Coordonner une communication départementale sur "Pourquoi rénover ?"
- Partager et diffuser les informations de financements, et recherches de nouvelles aides
- Structurer un réseau partenarial départemental pour fluidifier le parcours
- Mettre en place un dispositif de suivi individuel et territorial des gains énergétiques des consommations
- Élargir au-delà de la seule rénovation thermique (adaptation, patrimoine, accessibilité, ...)

- Définir la place et l'intervention des acteurs dans le parcours de la rénovation
- Innover et expérimenter la rénovation
- Poursuivre la mobilisation des "acteurs relais"

## 2. L'accompagnement du particulier :

- Mettre en place un accompagnement spécifique pour les propriétaires bailleurs
- Étudier l'accompagnement de l'auto-rénovation
- Établir une charte d'engagement entre les particuliers et la PTRE
- Créer un outil de communication simplifié sur le parcours de rénovation

L'année 2019 a été particulière avec la mise en place des primes énergies. En effet, l'Etat a mis en place une chartre de pollueur-payeur vis-à-vis des fournisseurs d'énergie avec l'appellation de la prime « Coup de Pouce ». Cette aide vient des entreprises qui vendent de l'énergie non-renouvelable (Electricité, gaz ou GPL, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ce dispositif oblige ces fournisseurs d'énergie à promouvoir des actions efficaces d'économies d'énergie auprès des consommateurs, y compris auprès des ménages en situation de précarité énergétique pour lesquels des dispositions particulières sont prévues. S'ils ne respectent pas leurs obligations, l'État impose aux fournisseurs d'énergie de fortes pénalités financières.

Cette nouvelle prime concerne aussi bien les travaux de chauffage (remplacement de vieilles chaudières fioul, gaz ou charbon vers des systèmes utilisant de l'énergie renouvelable telle que la pompe à chaleur, la chaudière gaz condensation ou la chaudière biomasse) que les travaux d'isolation (planchers bas, combles ou toitures).

« L'isolation à 1€ » vient de ce principe-là, où le montant des subventions doit être équivalent au montant du devis proposé par l'artisan. De nombreux particuliers venaient se renseigner ou bien se faire rassurer au vu du nombre de démarchages abusifs qu'ils pouvaient avoir.

L'Espace Info Energie propose en outre des animations à destination du grand public pour sensibiliser aux économies d'énergie. En plus des salons annuels du territoire tels que le salon ECO-BIO et le salon de l'habitat, l'EIE a participé à un forum « Bien vieillir » destiné aux seniors. Une quinzaine de personnes se sont attardées sur le stand de l'EIE, il y a été question de promouvoir les énergies renouvelables grâce aux différentes aides financières du moment.



Intervention scolaire



Salon de l'habitat



Nuit de la thermographie

La mise en œuvre d'une nuit de la thermographie a semblé bénéfique aux particuliers puisque cela montre concrètement, en fonction des habitations étudiées et des déperditions thermiques, les travaux qu'il peut être important d'effectuer.

Dans le but de sensibiliser aussi les plus jeunes aux économies d'énergie, l'EIE s'est inscrit dans la démarche collective des services de l'Agglo pour proposer aux écoles des interventions pédagogiques. Ces interventions sont pour les élèves, l'occasion d'entendre parler d'énergie et de l'aborder avec une approche à la fois sérieuse et ludique. Les documents fournis sont très imagés mais contiennent malgré tout, des éléments textuels importants tandis que d'autres sont des jeux de groupes.



## LES ANIMATIONS DE 2019 ET LE NOMBRE DE CONTACTS ASSOCIÉS :

- Nuits de la thermographie : 99
- Salon ECO Bio : 3
- Forum Nueil-Les-Aubiers : 15
- Salon de l'habitat : 100
- Interventions scolaires : 44
- CCAS & CSC Cerizay (Escape Game) : 10

Avec la mise en place des primes Energie par les fournisseurs d'énergie tels qu'EDF ainsi que le PIG Habiter Mieux du Département pour lequel l'EIE et la Plateforme sont partenaires, le nombre de contacts enregistrés a été multiplié par deux par rapport à 2018.

Du 01/01/2019 au 01/12/2019 :

- Total contacts : 700
- Total RDV : 400

## La collectivité exemplaire et responsable

### GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Des audits énergétiques ont été réalisés pour 3 bâtiments communautaires : la crèche Pirouette, la médiathèque de Bressuire et l'ancienne bibliothèque d'Argentonnay. Les résultats de ces audits et les différents scénarios de travaux ont été présentés en mai 2017. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus de 2018 à 2020 pour la crèche Pirouette et la médiathèque de Bressuire. Ils bénéficieront d'une subvention dans le cadre de la convention TEPCV.

Fin 2017, 38 projecteurs iodeure ou sodium de 150 W qui éclairaient les bassins du centre aquatique de Cerizay ont été remplacés par un éclairage LED. Ces travaux bénéficient également d'une subvention dans le cadre de la convention TEPCV.

### DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous 2 formes :

- de la chaleur via la chaufferie bois de Saint-Porchaire et un réseau de chaleur
- de l'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments

L'Agglomération est équipée d'une chaufferie bois sur le site de Saint-Porchaire. Elle dessert les bureaux du pôle 3, mais aussi 6 entreprises du Parc d'activités de Saint-Porchaire par un réseau de canalisations où circule de l'eau chaude à 85°C. Pour celles-ci, la vente de chaleur est réalisée sous forme d'un abonnement et d'un prix au kWh consommé.

D'autre part, en 2020, la collectivité va développer son réseau de chaleur pour accueillir 2 nouvelles entreprises. Le schéma directeur est en cours de déploiement.

Depuis 2015, le centre aquatique Aquadel qui consommait beaucoup de gaz (chauffage des salles et bassins) est relié au réseau de chaleur bois de la ville de Cerizay. Enfin, le site de l'Argentonnay est également chauffé au bois.

Concernant l'énergie photovoltaïque des panneaux sont installés sur :

- l'atelier relais de Proulins à Nueil-Les-Aubiers
- l'atelier relais de l'Ouchette à la Forêt sur Sèvre
- l'atelier relais de la Lune au Pin
- la bibliothèque de Cerizay
- le Trait d'Union à la Forêt sur Sèvre



La puissance totale des 5 sites est de 126 kWc. En 2017, la production électrique était de 130 000 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) d'une quarantaine de foyers.

En septembre 2017, dans le cadre de l'extension de Bocapôle, 99 kWc de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures des nouveaux bâtiments.

La collectivité a installé 350 panneaux d'une puissance de 99 kWc sur le toit du bassin sportif de Cœur d'O et 80 panneaux positionnés sur 4 trackers (support permettant de suivre la course du soleil) d'une puissance de 26 kWc, pour 1 production de 35 323 kWh sur 1 semestre de l'année 2019.

Ces installations sont en autoconsommation (consommer l'énergie produite sur place).

## ELECTRIFICATION DU PARC DE VÉHICULES



La possède environ 140 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an, cela représente 1,3 Millions de kms parcourus (32 fois le tour de la terre) et 240 000 litres de carburant pour une facture de 300 000 €.

Dans le cadre de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques. Dans cette optique et grâce à la subvention TEPCV, la collectivité a acheté depuis 2017, 5 véhicules électriques : 4 Zoé pour les services techniques, généraux, environnement, et centres aquatiques et 1 Kangoo pour Pescalis.

D'autre part, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a acquis, en 2019, une flotte de 12 VAE (vélos à assistance électrique) pour le site de Pescalis.

## PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS (PGD)

La collectivité s'est doté, en 2019, d'un plan global de déplacement pour promouvoir et développer le covoiturage dans les déplacements professionnels et domicile-travail.

PGD cherche donc à réduire les besoins en déplacements tout en favorisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture. Il s'agira de tenir évidemment compte du fait que selon les secteurs du territoire, un mode de déplacements est souvent plus adapté, plus pertinent qu'un autre.

L'objectif n'est pas de diaboliser la voiture, qui serait un non-sens, mais de faire en sorte que l'usage de celle-ci ne soit ni exclusive, ni une entrave à la pratique d'autres modes de déplacements, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

Un travail collectif a donc été réalisé le 14 février 2019, dans le but d'identifier, sur la base des enjeux du diagnostic, des pistes d'actions opérationnelles envisageables à mettre en œuvre.

26 pistes d'actions portant sur 6 grandes thématiques, ont ainsi été proposées à une assemblée constituée d'élus, de techniciens ou de partenaires institutionnels.

Ces derniers ont eu à se prononcer collectivement sur les différentes propositions, et à définir l'intérêt de les intégrer ou de les modifier dans la stratégie du PGD.

Les 6 grandes thématiques concernaient : 1. En préambule : le devenir des lignes RDS 2. Le développement des transports collectifs 3. L'intermodalité 4. Quels rôles pour la future plateforme mobilité de l'A2B ? 5. Les alternatives à l'autosolisme 6. Les modes doux

L'intermodalité et le développement de différents modes de transports complémentaires **organisés au sein du Plan Global de déplacement**, favoriseront les connexions interrégionales et la desserte équilibrée de l'ensemble du territoire de l'Agglomération en s'appuyant sur le **Pôle d'échange Multimodal** à la Gare de Bressuire.

## PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2019-2024

La prévention des déchets porte sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Son périmètre d'actions porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public. Ne sont donc pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques, qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.

C'est un des piliers de l'économie circulaire.

## PERSPECTIVES 2020

En lien avec les actions du PCAET, l'Agglomération va :

- Continuer les diagnostics énergétiques des bâtiments et des installations (en priorité les plus énergivores) par le recrutement d'un CEP (Conseiller en énergie partagé).
- Mettre en œuvre un programme et une priorisation des travaux (isolation, menuiseries ou système de chauffage, VMC, programmation, éclairage...)
- Etudier la possibilité de valoriser les CEE
- Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments (photovoltaïque, chaufferie bois, ...)
- Décarboner la flotte de véhicules : tenir compte des émissions de CO<sup>2</sup> et des consommations de carburant lors du remplacement d'un véhicule, achats de véhicules électriques
- Rationaliser la flotte de véhicules, autopartage
- Faciliter la mise en place de visioconférences et réfléchir à la possibilité de télétravail

## ZOOM SUR LE RÉSEAU ALTERBASE

### Bornes de recharge pour véhicules électriques

L'opérateur Séolis maille depuis plusieurs années le territoire deux-sévrien de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides

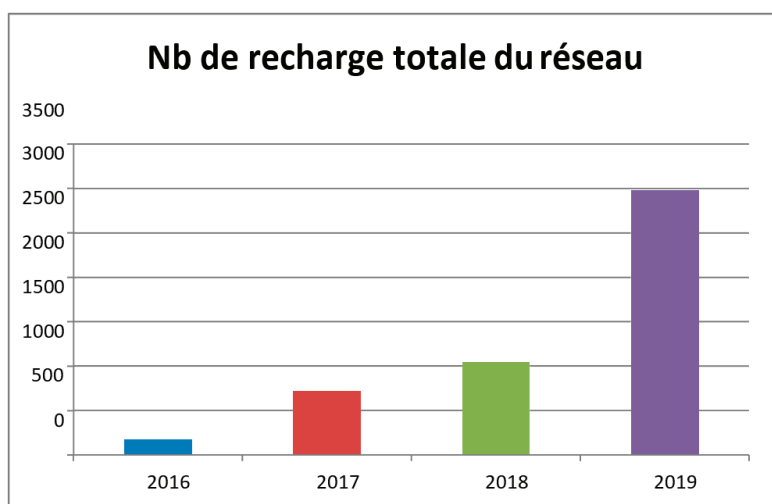
rechargeables. Le réseau a été déployé par le biais du syndicat d'énergie du département et des collectivités et est opérationnel depuis 2015.

Il propose majoritairement des bornes de recharge accélérées (22 kW) et a installé, en 2018, une dizaine de bornes de recharge rapide (50 kW).



	2019											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Nb de recharge</b>				15	26	34	35	26	20	30	19	27
<b>Total</b>	<b>232</b>											
<b>Total borne "rapide"</b>	<b>1 258</b>											
<b>Total réseau AlterBase</b>	<b>2 958</b>											

A Bocapole, 232 charges ont été comptabilisées en 2019 sur un total de 2958, avec une évolution significative du nombre de sessions de recharge par rapport aux années précédentes.





## II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### L'élaboration du PLU intercommunal : mieux connaître pour mieux préserver

#### Les grands enjeux

- La connaissance de l'état de la biodiversité
- La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- La prise en compte des risques naturels et technologiques
- La maîtrise des pressions sur les milieux et sur la biodiversité
- La préservation de la ressource en eau

#### Compétences de l'Agglo concernées

- Site Natura 2000
- Gestion des milieux aquatiques
- Plan paysage
- Assainissement

#### Chiffres clés du territoire

Moyenne linéaire de haie :



103.2 m  
par hectare

Linéaire des cours d'eau

du bassin versant de l'Argenton :



552 kms

Réseaux d'assainissement :



520 kms

Quantité d'eaux usées traitées :



86 m<sup>3</sup>/hab/an

Site Natura 2000 :

684 hectares



Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, plusieurs études ont été menées en 2019 :

- Un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et des haies a été entrepris à l'échelle de 26 communes de la Communauté d'agglomération non couvertes à l'heure actuelle. In fine, la connaissance de ces milieux couvrira l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Ces inventaires sont menés par le bureau d'étude NCA Environnement selon la méthodologie validée par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et validés par chaque Conseil Municipal concerné. Ils permettent d'améliorer les connaissances sur ces espaces dont la préservation est d'intérêt général (préservation de la ressource en eau, biodiversité, paysage, maintien des sols et effet « brise vent » pour les haies, etc.).

Ce travail permet de prendre en compte ces milieux dans le PLU intercommunal et les projets d'aménagement du territoire (logique d'évitement, de réduction ou de compensation). Il permet également de mieux connaître notre maillage bocager et son état sanitaire (trame verte, capital paysager).

- Une étude du paysage naturel et architectural a été menée depuis l'été 2017 pour alimenter le PADD du PLUi.

#### SEPT OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ONT AINSI ÉTÉ IDENTIFIÉS :

- A l'école du Bocage
- En chemin dans le Bocage
- Révéler le paysage-histoire du Bocage
- Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables
- Inventer le Bocage des entreprises
- Suivre le fil de l'eau
- Habiter le Bocage

Ces objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi. Ils se déclineront dès 2019 en plan de paysage (programme d'actions opérationnel et non-réglementaire) dans lequel, il ne s'agira pas tant de « prendre en compte les paysages », au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

Par ailleurs le PLUi voit « La trame verte et bleue comme une opportunité pour une approche intégrée de la mise en valeur de la biodiversité ». L'enjeu affiché dans le document qui est traduit dans le règlement et pièces graphiques, est de préservation des continuités écologiques en tant qu'élément reconnu et identitaire, en particulier en ce qui concerne le bocage. La trame verte et bleue y a une fonction d'intégration alliant protection du patrimoine naturel, des paysages, du cadre quotidien, des ressources naturelles : eau, sol, air et attractivité pour les habitants, les actifs et les touristes.

#### L'ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE

Depuis sa création, la Communauté d'agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous leurs habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations.

Lauréat de l'appel à projet 2017 « Plan Paysage » et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du PLUi ou le programme « cœur de bourg-cœur de vie », la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a poursuivie en 2019 l'élaboration de son plan de paysage.

L'étude du paysage naturel et architectural, a permis de connaître et d'appréhender collectivement, avec les acteurs et habitants, les enjeux et dynamiques paysagères du Bocage Bressuirais. Sept objectifs de qualité paysagère ont ainsi été identifiés :

- à l'école du Bocage,
- en chemin dans le Bocage,
- révéler le paysage-histoire du Bocage,
- distinguer et transmettre des sites naturels remarquables,
- inventer le Bocage des entreprises,
- suivre le fil de l'eau,
- habiter le Bocage.

Ces objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi. Ils se déclineront dès 2020 en actions opérationnelles et non-réglementaires dans lesquelles, il ne s'agira pas tant de "prendre en compte les paysages", au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

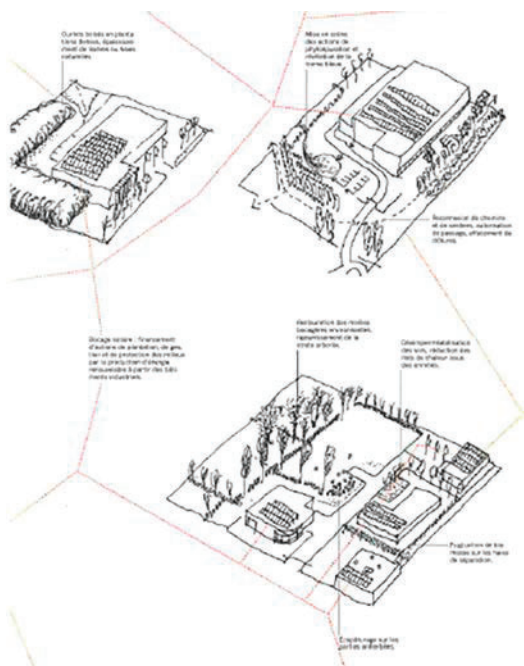
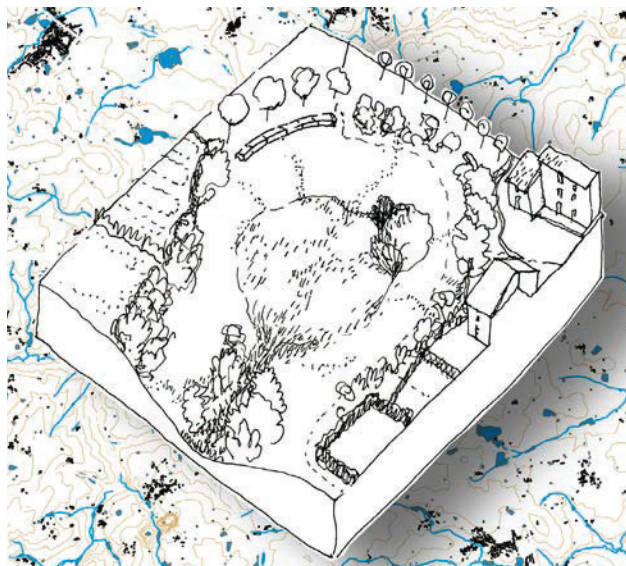


Illustration : OQP du Plan Paysage de Bocage Bressuirais – septembre 2018 – Alexis PERNET

## Gérer les cours d'eau

L'Argenton et ses affluents sont gérés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais y compris sur la partie thouarsaise, pour laquelle une **convention d'entente** a été signée avec la Communauté de Communes du Thouarsais. L'Agglomération met en œuvre les projets et chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire.

### LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DE L'ARGENTON

Ce contrat pluriannuel de 5 ans a été signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le 30 mars 2018, pour la période 2018-2022. Il a pour objectifs :

- **Préservation et restauration de la qualité du lit mineur des cours d'eau**
- **Préservation et restauration de la qualité des berges et de la ripisylve**
- **Restauration de la continuité écologique**
- **Amélioration de la qualité de l'eau**
- **Préservation des zones humides latérales, des annexes hydrauliques et des espaces prairiaux**
- **Préservation des usages associés aux cours d'eau**

Ces objectifs se déclinent en actions :

- **Etude et aménagement d'ouvrages hydrauliques,**
- **Suppression d'alignements de peupliers sur berges,**
- **Aménagement d'abreuvoirs,**
- **Pose de clôtures,**
- **Arrachage de la Jussie,**
- **Enlèvement sélectif des embâcles**
- **Actions de communication et de sensibilisation**
- **Suivis biologiques**



Organisation de la compétence GEMAPI



## ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI

La compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) comprend 4 missions obligatoires qui concernent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la coordination à l'échelle du Bassin Versant, ainsi que 8 missions facultatives.

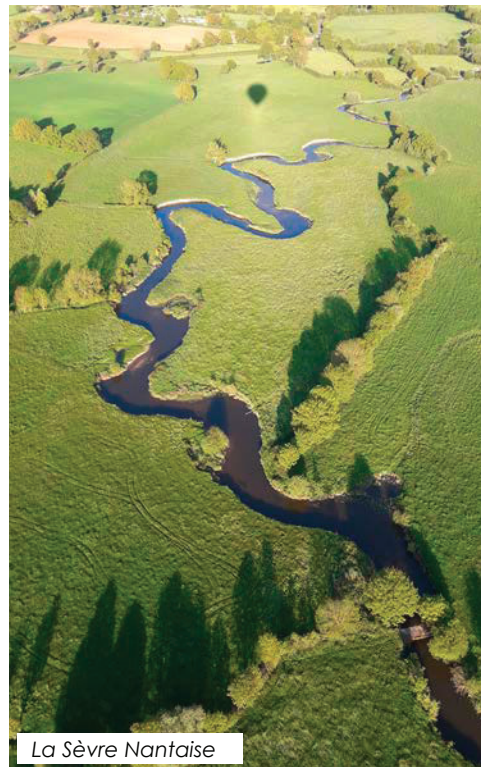
Sur le plan de la gestion des cours d'eau, le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en 4 bassins versants :

- le bassin de la Sèvre Nantaise sur la partie Ouest,
- le bassin du Thouet sur la partie Est,
- le bassin du Layon sur la partie Nord,
- le bassin de la Vendée sur la partie Sud.

### Bassin versant de la Sèvre Nantaise

L'Agglo2B a transféré la compétence GEMAPI et adhère à l'**Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise** (EPTB) depuis le 1er janvier 2018. Ainsi, l'EPTB finance et réalise l'ensemble des travaux d'aménagement des cours d'eau pour la partie du bassin de la Sèvre Nantaise située sur le territoire de l'Agglomération.

L'EPTB est un syndicat mixte, porteur du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) pour le bassin de la Sèvre Nantaise. À ce titre, il assure la coordination de la Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle de ce bassin versant. L'Agglo2B est représentée par 4 élus au sein du Conseil Syndical de l'EPTB, qui définit chaque année le programme de travaux et les actions d'aménagement des cours d'eau.



La Sèvre Nantaise

### Bassin versant du Thouet

À la suite de sollicitations des EPCI du bassin, le SAGE Thouet a lancé une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en 2015. Lors du Comité de Pilotage GEMAPI du 05/04/18, les EPCI-fp ont fait connaître leur préférence pour la création d'une structure unique sur le bassin du Thouet pouvant exercer les missions de la GEMAPI. Toutefois, il a été mis en avant la nécessité d'apporter des éléments complémentaires à l'étude pour permettre aux EPCI-fp d'acter la création de cette nouvelle structure.

Pour ce faire, le SAGE Thouet a recruté une chargée de mission GEMAPI et lancé une étude juridique et financière afin de préciser les compétences, missions et rôles de la future structure unique. Le Comité de Pilotage du 30/09/19 a validé la création d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant du Thouet, par fusion/extension de syndicats existants, qui prendrait les items obligatoires de la GEMA ainsi que plusieurs compétences, hors GEMAPI, actuellement exercées par les EPCI et syndicats :

- Portage du SAGE Thouet ;
- Missions de coordination et d'animation des maîtrises d'ouvrages du bassin ;
- Gestion des DPF ;
- Animation des sites NATURA 2000 ;
- Valorisation des paysages de rivières, d'intérêt de bassin.



Le Thouaret

Cependant, certains éléments financiers et administratifs restent à préciser avant que les 9 EPCI du bassin versant du Thouet délibèrent pour l'adhésion au nouveau syndicat.

## Bassin versant du Layon

Depuis 2018, l'Agglomération du Bocage Bressuirais adhère au Syndicat Layon-Aubance-Louet, qui gère les cours d'eau de son bassin versant et qui porte également un SAGE.

## Bassin versant de la Vendée

Depuis 2018, l'Agglo2B adhère au Syndicat Vendée-Sèvre-Autizes, qui gère les cours d'eau de son bassin versant.

## PROJETS 2019

### Effacement du barrage d'Auzay sur l'Argenton

Le barrage d'Auzay a été construit en 1970 et appartient à l'AAPPMA d'Argentonnay. Il était constitué d'un déversoir en béton équipé d'un clapet métallique. Au fil des années et des crues, le clapet s'est progressivement dégradé, provoquant une baisse de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage. Cela a permis l'apparition de zones de courants et la diversification des habitats aquatiques et rivulaires. Cependant, le barrage d'Auzay constituait toujours un obstacle à la continuité écologique. C'est ainsi que l'Agglo2B a proposé à l'AAPPMA d'Argentonnay d'étudier les possibilités d'aménagement permettant de rétablir les fonctionnalités de l'Argenton, ce que l'AAPPMA accepta. L'étude préalable a fait l'objet de nombreux échanges avec l'ensemble des propriétaires et usagers avant d'aboutir au projet suivant :



- **effacement du barrage d'Auzay,**
- **réalisation de 2 rehaussements de radiers en aval et en amont de l'ouvrage, pour compenser l'abaissement des niveaux d'eau,**
- **aménagement d'une frayère à brochet,**
- **création d'un cheminement piéton le long de l'Argenton et d'un passage à gué.**

Les travaux ont été réalisés de juillet à octobre 2019 pour un montant total de **135 418.23 € TTC**, subventionnés à 70% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

### Restauration écologique et morphologique des ruisseaux de la Motte, la Moinie, la Vergnaie et du Pisse-Vache

Dans le cadre de l'étude diagnostique sur l'Argent et ses affluents, les ruisseaux de la Motte, du Pisse-Vache, de la Moinie et de la Vergnaie ont été identifiés en tant que cours d'eau dégradé suite aux recalibrages des années 70-80. Sur certaines zones, le lit est très incisé et rectiligne. Le ruisseau présentait également quelques petits ouvrages problématiques pour la libre circulation des sédiments et des poissons.

Pour améliorer le fonctionnement morphologique et pour restaurer la continuité écologique, des travaux ont été réalisés en Juillet et Septembre 2019. Liste des travaux effectués :

- Recharge en granulats pour rétablir la continuité écologique en aval d'un ouvrage hydraulique type batardeau sur la Moinie (50 m<sup>3</sup>)
- Reprise d'un passage à gué sur la Moinie
- Recharge en granulats en aval de 3 ponts pour envoyer les radiers et les rendre franchissables (65m<sup>3</sup>)
- Recharge en granulats au niveau de 2 seuils racinaires (16m<sup>3</sup>) sur la Moinie
- Réalisation de banquettes alternées sur le ruisseau de Pisse Vache et de la Moinie dans l'objectif de redynamiser les écoulements et diversifier les habitats (135 m<sup>3</sup>)
- 5 Recharges en granulats pour faciliter la circulation piscicole sur le ruisseau de la Motte (100 m<sup>3</sup>).
- Réalisation de banquettes alternées et de radiers sur le ruisseau de la Motte afin de dynamiser les écoulements et diversifier les habitats sur une longueur de 1 984 mètres pour un volume de 586 m<sup>3</sup>.



Au total, environ **2 334 mètres de cours d'eau** ont fait l'objet d'une restauration morphologique et la continuité écologique a été rétablie sur 13 secteurs.

Coût des travaux (Pisse-Vache, Moinie, Vergnaie) : **19 832,55 € HT soit 23 799,06 € TTC.**

Coût des travaux sur la Motte : **39 777,60 € HT soit 47 733,12 € TTC.**

## Restauration de la continuité écologique sur le Thouaret au niveau des anciennes lagunes sur les communes de Chanteloup et la Chapelle Saint Laurent

Sur ce secteur, le Thouaret avait été recalibré et son tracé modifié lors de la création de la station d'épuration de la commune de la Chapelle Saint Laurent. Les substrats étaient peu diversifiés et le Thouaret a été longtemps impacté par les rejets médiocres de la station d'épuration.

La nouvelle station à boues activées a été mise en service en novembre 2017. Les lagunes ont ainsi été curées et comblées de terre. L'ensemble de la parcelle a été terrassé pour faciliter les travaux sur le cours d'eau (septembre 2018).

Le projet a ensuite consisté à retracer le lit d'origine du Thouaret. Les travaux ont également permis d'améliorer la circulation piscicole au niveau du radier du pont de la route départementale 748 par la réalisation d'un radier en aval de l'ouvrage.

**Le coût des travaux est de 14 824,50 € HT soit 17 789,40 € TTC.** Ils ont été subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.



## Préserver le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

Le site NATURA 2000 est centré sur la partie encaissée de la vallée de l'Argenton mais il comprend également la partie inférieure de deux affluents, l'Ouère et la Madoire.

Au-delà de sa grande qualité paysagère, le site est remarquable par la présence de plusieurs habitats et espèces considérés comme gravement menacés en Europe, qui confèrent à l'ensemble de la zone une importance communautaire au sens de la réglementation européenne. Le site était déjà inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique, notamment botanique, remarquable. L'animation du site NATURA 2000 permet de préserver et de valoriser les habitats naturels et espèces de la vallée de l'Argenton. Cette mission consiste à mettre en œuvre le Document d'Objectifs (DOCOB).

Le site s'étend sur **682 ha** et prend emprise sur 2 communes : **Argentonnay et Val en Vignes**. Cette mission est donc encadrée par la convention d'entente qui lie l'Agglo2B et la CCT.

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton abrite **10 habitats et 16 espèces animales d'Intérêt Communautaire** selon la reconnaissance européenne. On recense également 16 espèces végétales protégées au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.

Le Document d'Objectifs définit les suivis nécessaires pour évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire. Ils permettent d'améliorer la connaissance du site dont les milieux et espèces évoluent en permanence face aux activités et usages de la vallée. Il s'agit de mieux connaître pour mieux protéger. Il propose 3 outils de gestion :

- le Contrat NATURA 2000,
- les Mesures Agro-Environnementales,
- la Charte NATURA 2000.

### PROJETS 2019

#### Nouvelle Charte NATURA 2000 : 17 signatures

La Charte NATURA 2000 du site a été actualisée en 2018. Elle prévoit, pour chaque type de milieu naturel et pour chaque activité présente dans le site, une liste d'Engagements et de Recommandations. La signature d'une charte permet notamment l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Ce travail important de concertation avec les usagers du site et services de l'Etat, un démarchage des propriétaires et usagers a été réalisé début 2019. Ainsi, 17 chartes ont déjà pu être signées cette année et d'autres projets sont en cours.

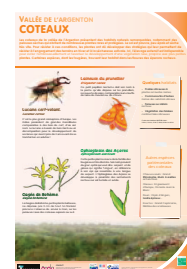
#### Sentier découverte des Eboulis à Val-en-Vignes

Un 2<sup>ème</sup> sentier de découverte du site NATURA 2000 a été créé sur le site des Eboulis de Massais à Val-en-Vignes sur un parcours de 1.9 km. Cette boucle permet, pendant environ 1 h, de découvrir au fil du paysage et des pupitres d'information, les richesses de la vallée de l'Argenton. Le sentier fait l'objet d'un dépliant, indispensable pour effectuer cette balade.



#### Édition d'un carnet des espèces et habitats du site

Un **carnet des habitats et espèces du site NATURA 2000** a été édité afin de sensibiliser le public et les scolaires aux richesses de la vallée de l'Argenton. Ils ont été imprimés à 200 ex et seront distribués aux établissements scolaires, aux communes ainsi qu'aux partenaires.





## Gérer les espèces exotiques envahissantes

La plupart des espèces exotiques envahissantes sont introduites dans notre environnement par les activités humaines. Elles peuvent l'être directement dans l'environnement (agriculture, repeuplement, horticulture), s'échapper de cultures ou de captivité (élevage, aquaculture, jardins, animaleries) ou introduites involontairement (fret maritime et aérien, transports, remblais). Leur introduction et leur propagation ont des impacts majeurs sur la biodiversité locale :

- altération des écosystèmes naturels, de leur composition et de leur fonctionnement durable,
- déplacement des espèces indigènes sous l'effet de la prédation ou de la compétition dans la recherche de nourriture et d'autres ressources,
- diminution de la diversité génétique des espèces indigènes, en s'hybridant avec ces dernières, et menace pour certaines espèces rares ou vulnérables.

Depuis 2014, l'Agglo2B mène une campagne de lutte dans le but de réguler les populations de Ragondins et Rats musqués. Ces rongeurs aquatiques sont vecteurs de maladies transmissibles à l'Homme. Ils sont également responsables de lourdes pertes économiques, que ce soit par leur consommation sur les productions agricoles, ou par la destruction des berges des cours d'eau.

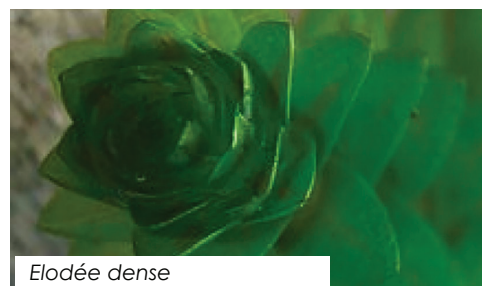
Les actions de lutte sont confiées à la **FDGDON** (Fédération Départementale des Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles), qui fournit aux piégeurs bénévoles du territoire, du matériel, des appâts et qui récupère les cadavres. En 2017, 8 428 Ragondins et Rats musqués ont été capturés par les piégeurs bénévoles.

Dans le cadre du CTMA de l'Argenton, des campagnes d'arrachage de la Jussie, du Myriophylle du Brésil et de la Renouée asiatique sont menées annuellement. La Renouée est présente depuis longtemps mais ne semble pas s'étendre. La Jussie et le Myriophylle se sont installés récemment. Les herbiers ont pu être traités dès leur apparition, empêchant ainsi toute prolifération excessive.

Une autre plante aquatique, l'Elodée dense, colonise actuellement de manière massive l'Argenton, de Grifféus jusqu'à la confluence avec le Thouet. Aujourd'hui, aucune technique de régulation n'est en mesure de contrer ses capacités de développement et sa vitesse de colonisation. Seules les crues et l'ombrage semblent limiter sa prolifération.



Ragondins



Elodée dense

## Assainissement

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, près des 2/3 des habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif (le tiers restant relève de l'assainissement individuel). Afin d'assurer la collecte des eaux usées, les réseaux d'assainissement s'étendent sur plus de 520 kilomètres. Pour les secteurs urbanisés, situés en contrebas du réseau principal, près de 100 postes de refoulement ont été répartis sur les différentes communes permettant de transférer les effluents vers les stations d'épuration.

L'assainissement non collectif concerne 11 500 foyers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Ce service exerce 3 missions :

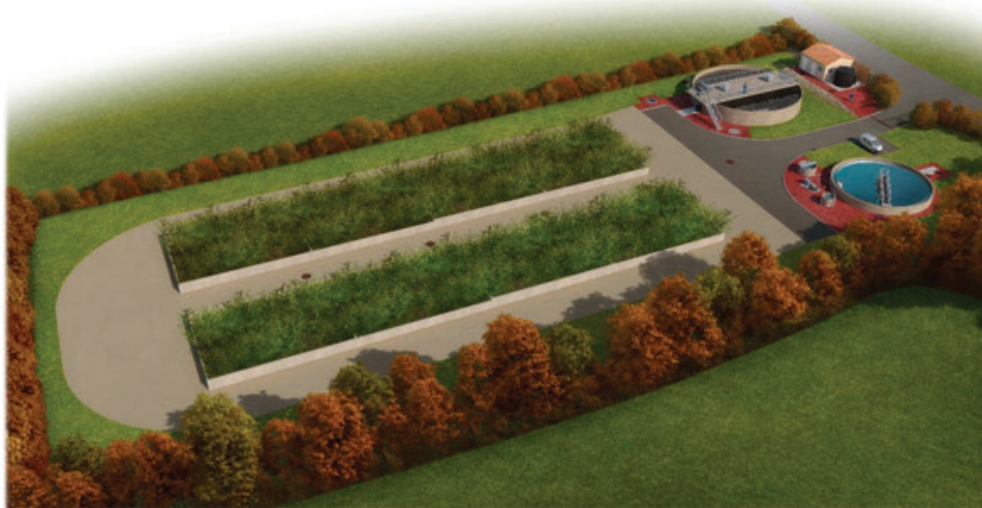
- le contrôle de conception et d'implantation des installations,
- le contrôle de la bonne exécution des ouvrages,
- le contrôle de fonctionnement des installations existantes.

## MISE EN SERVICE D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À MONCOUTANT

L'Agglomération du Bocage Bressuirais, dans le cadre de sa compétence assainissement, poursuit son programme d'investissement afin de garantir un service public performant, en constante adaptation aux évolutions démographiques de son territoire et dans le respect des normes environnementales.

La commune de Moncoutant disposait d'une station d'épuration à la Boisardière, mise en service en 1974, qui commençait à présenter des signes de défaillance et devait être renouvelée. C'est pourquoi, des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration ont été engagés en novembre 2018.

Cette nouvelle station d'épuration qui vient d'être inaugurée le 29 novembre 2019 est dimensionnée pour traiter les effluents d'une population équivalente à 3 500 habitants.



Les sur-volumes collectés en période de pluies intenses sont stockés provisoirement dans un bassin tampon, d'un volume utile de 320 m<sup>3</sup>, avant d'être renvoyés vers la station d'épuration.



Les eaux usées transitent d'abord par un dégrilleur permettant de les débarrasser des éléments présentant une taille supérieure à 2 mm.



Le bassin d'aération équipé de 3 turbines est dimensionné pour traiter un volume journalier d'eaux usées de 800 m<sup>3</sup>.

Cet équipement permet de traiter l'azote et le phosphore.



Les boues produites dans la station d'épuration de Moncoutant seront envoyées vers les lits à macrophytes. Ces derniers étant divisés en 8 casiers d'une surface totale de 1 555 m<sup>2</sup>. Les boues après avoir fait l'objet d'analyses réglementaires seront épanchées en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage.



Le clarificateur raclé a pour fonction de séparer par décantation les boues des eaux traitées avant leur rejet au milieu naturel.



**La construction de nouvelles stations d'épuration est à l'étude sur les communes du Pin, Argentonay, la Forêt sur Sèvre et Saint Amand sur Sèvre.**

## La collectivité exemplaire et responsable

### • Soutien à l'association Bocage Pays Branché

Par son soutien financier annuel à l'association Bocage Pays Branché, l'Agglomération participe aussi au renouvellement du paysage de bocage (plantation de haies, actions de sensibilisation, transmission de savoir-faire)

### • Encourager les communes à se labelliser « village étoilé »

Éteindre les lumières urbaines est une action n'ayant que des conséquences positives sur la biodiversité. En effet, les animaux nocturnes subissent lourdement l'implantation de zones lumineuses sur le territoire.

Aussi, réduire l'éclairage public permet de réduire la facture énergétique de l'agglomération.

### • Préservation de la ressource en eau

La collectivité cherche à améliorer la gestion des eaux de pluies et à limiter les consommations.

D'une part, dans son PCAET, l'Agglo2B proposera des solutions visant à limiter les pertes réseaux et d'autre part, des solutions visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à favoriser l'infiltration.

### • Adaptation aux changements climatiques

Préserver et restaurer les continuités écologiques (trame verte et bleue) est une des compétences de la collectivité ainsi que limiter la consommation du foncier agricole.





# III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

## Améliorer la qualité des services à la population

### Les grands enjeux

- La qualité des services à la population
- Un meilleur accès et d'offre d'équipements
- La santé publique
- La prévention sanitaire
- La tranquillité publique
- L'accès et les conditions de logement
- L'accès à l'emploi
- L'accès à la connaissance et à la culture

### Compétences de l'Agglo concernées

- Réseau des bibliothèques
- Conservatoire de musique
- Scènes de Territoire

### Chiffres clés du territoire

Adhérents aux bibliothèques :



13 221  
(=15% de la population)

Logement :

30 596 résidences principales  
2 513 logements vacants



Fréquentation des centres aquatiques :



264 154

Densité médicale :



6 médecins pour  
10 000 habitants

### L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais met en œuvre son Programme Local de l'Habitat (2016-2021). Ce document central en matière d'habitat et de logements s'appuie sur le principe directeur « pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les « lotissements », le PLH 2016-2021 s'organise autour de 6 grandes orientations stratégiques :

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant ;
- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine ;
- Maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets ;
- Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population ;
- Asseoir la politique « habitat » de l'Agglomération ;
- Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH

L'ensemble de ces orientations se décline en 18 fiches actions opérationnelles dont certaines dédiées à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre en logement notamment social.

En mars 2019, une **étude pré-opérationnelle OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été lancée. Elle a pour objet la définition d'un futur programme d'aides à l'amélioration de l'habitat en centres-bourgs et centres-villes en ciblant notamment l'amélioration énergétique des logements.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le CAUE 79, des **ateliers de sensibilisation des enfants** autour de la question : **comment habitez-vous demain ?** (incluant les questionnements autour de l'énergie et de la prise en compte de la biodiversité) ont été organisés auprès des professeurs des écoles. Sur l'année scolaire 2018-2019, 3 classes de CM1/CM2 ont ainsi participé à ce projet (classes de La Chapelle-Gaudin, Faye L'Abbesse et de l'école Duguesclin de Bressuire) soit au total, 67 enfants.

### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES DEUX-SÈVRES (SDAN)

La Communauté d'Agglomération participe à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres et notamment au déploiement du FTTH (fibre jusqu'à l'abonné). Le SDAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'ils desservent et présente une stratégie de développement des réseaux à très haut débit fixe pour assurer la couverture du territoire. Ce document stratégique prévoit :

- la montée en cuivre pour 99 sous-répartiteurs et 20 500 foyers. Cette phase s'est terminée en 2018
- la fibre optique jusqu'au foyer (FTTH) pour les 10 communes les plus peuplées, 31 500 prises et 220 sites prioritaires (zones d'activités, collèges, santé,...)

Le lancement du chantier de la fibre optique a démarré le 10 avril 2019 à Bressuire. Ces territoires prioritaires devraient avoir l'accès à l'internet très haut-débit d'ici la fin de l'année 2021.

Ce nouveau réseau en fibre optique améliorera l'offre numérique pour tous les habitants. Il sera porté sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte ouvert "Deux-Sèvres Numérique", créé en 2017 à l'échelle départementale.

## Améliorer la qualité des services à la population :

### SENSIBILISATION AU RADON

En partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Communauté d'Agglomération a lancé un projet d'accompagnement à une meilleure prise en compte du "risque radon". Ce projet vise à sensibiliser les habitants au radon, à mieux appréhender localement l'exposition de la population à ce risque et à intégrer une approche globale de l'exposition des populations (domicile, travail, loisirs...).



### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES DEUX-SÈVRES (SDAN)

La Communauté d'Agglomération participe à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres et notamment au déploiement du FFTH (fibre jusqu'à l'abonné). Le SDAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'ils desservent et présente une stratégie de développement des réseaux à très haut débit fixe pour assurer la couverture du territoire. Ce document stratégique prévoit :

- la montée en cuivre pour 99 sous-répartiteurs et 20 500 foyers. Cette phase se terminera en 2018
- la fibre optique jusqu'au foyer (FTTH) pour les 10 communes les plus peuplées, 31 500 prises et 220 sites prioritaires (zones d'activités, collèges, santé,...)

Ce nouveau réseau en fibre optique améliorera l'offre numérique pour tous les habitants. Il sera porté sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte ouvert "Deux-Sèvres Numérique", créé en 2017 à l'échelle départementale.



## Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales

### PÔLES ET MAISONS DE SANTÉ

Dans le cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

### CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le CLS est un outil partenarial (ARS/Collectivité) et d'animation territoriale en santé. Il est porteur d'une approche globale de la santé et pluri-thématiques visant notamment :

- la construction de réponses aux besoins de santé prioritaires,
- une action sur les déterminants de la santé,
- le renforcement de l'accès à la prévention et aux soins des personnes vulnérables.

### SPORT

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les écoles de découverte des sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Ecoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé- bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgées, les seniors (entretien musculaire).

# Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture

## RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE (RLP)

Depuis septembre 2017, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité est de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la culture.



En vue d'élargir les publics, outre la politique tarifaire, un travail est mené sur l'accessibilité de l'offre de service aux publics en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, mental, cognitif... Le site internet des Bibliothèques présente ainsi un taux de conformité de 78% au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Les bibliothèques proposent également des collections en gros caractères ainsi que des livres audios pour certaines et, en partenariat avec le département et la MDDS (médiathèque départementale des Deux-Sèvres), le matériel permettant de lire les contenus adaptés (livres au format DAISY par exemple). Enfin, le service de portage de livres à Cerizay est destiné aux habitants de Cerizay qui sont dans l'incapacité de se déplacer de façon permanente ou pour une longue durée (grossesse difficile, âge, handicap...).

Toujours dans une optique d'élargissement, les Bibliothèques veillent à constituer des collections qui ne soient pas uniquement accessibles aux grands lecteurs mais également aux publics éloignés de la lecture et des équipements culturels : livres « faciles à lire » c'est-à-dire présentant certaines caractéristiques de fonds et de forme (présence d'illustrations, textes courts, simplification de la mise en page...), cds, films, magazines et bientôt jeux sont également proposés.

Les animations organisées tout au long de l'année mettent quant à elles en débat les grandes questions contemporaines. En 2018-2019, les Bibliothèques ont ainsi proposé plusieurs rendez-vous dans le cadre de la semaine du développement durable : conférences, rencontres-débats, projections, balades...

Enfin, dans le cadre de leur politique d'acquisition, les Bibliothèques sont amenées à se séparer d'un certain nombre de livres pour laisser leur place aux nouveautés. Les livres dits « désherbés » sont alors déposés dans des boîtes à livres, cédés aux écoles, EHPAD ou tout établissement en faisant la demande à condition que les ouvrages ne fassent pas ensuite l'objet d'une vente. Une belle manière de donner une deuxième vie aux livres !



## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le Conservatoire acteur en direction des publics éloignés :

- **la prise en compte des personnes en situation de handicap** : l'animation de deux ateliers "handi-musique" au sein du Conservatoire réunissant 12 personnes ainsi qu'un partenariat avec l'IME de Bressuire autour de la musique Blues.
- **le lien intergénérationnel** à travers des ateliers "jardin musical" et "chantons en famille" qui mêlent enfants et parents (voire grands-parents) : 40 élèves inscrits dans ces ateliers, ainsi que des interventions dans 11 EHPAD du Bocage donnant lieu à un rassemblement des aînés en chansons à Bocapole le 22 mai 2019 : 120 chanteurs au plateau, 600 spectateurs (enfants des aînés, petits-enfants, personnel soignant, autres résidents des EHPAD...),
- **la démarche 'Orchestre à l'Ecole'** élargie de 3 à 4 orchestres (Jules Ferry en quartier prioritaire de Bressuire, Ecole Notre Dame de Moncoutant, Ecole de Chanteloup, Ecole Ernest Pérochon de Courlay) : une classe qui se transforme en orchestre à hauteur de 2h par semaine pendant 3 ans et qui favorise la réussite scolaire des enfants en développant la concentration, l'écoute, la solidarité entre les élèves et facilitant ainsi l'apprentissage des fondamentaux : 94 élèves
- **le lien avec la culture sourde** avec une démarche artistique menée par le Duo "Après Vous" auprès de 100 enfants de l'école publique de Mauléon et 60 choristes du Conservatoire, grâce à un financement DRAC : création d'un spectacle "bilingue" français/langue des signes.



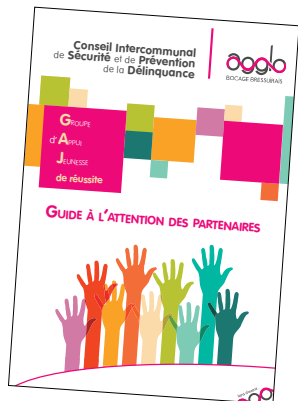
# Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA SÉCURITÉ & PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance du territoire autour de 4 axes :

### AXE 1 : AGIR À L'ATTENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

1 Groupe d'Appui Jeunesse de réussite, GAJ de Réussite



### AXE 2 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET L'AIDE AUX VICTIMES

2 Intervenant social en gendarmerie, ISG

Assurer l'interface entre le judiciaire et le social en développant l'accompagnement social des victimes, des auteurs et des enfants sur tout le territoire afin d'optimiser le traitement de proximité des situations de détresses et de prévenir la récidive des violences intrafamiliales et au sein du couple.

Afin de couvrir tout le territoire, il est envisagé :

- le renouvellement de 2 postes à temps non complet 17h50 (1ETP\*) d'intervenant social de gendarmerie (ISG) pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- des vacances de psychologue.

3 Offre d'hébergement d'urgence auprès d'un réseau d'hébergeurs touristiques

### AXE 3 : AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

4 Sensibilisation à la prévention de la radicalisation

5 Les outils de prévention à l'attention des maires

6 Les habitants, acteurs de la prévention

7 Médiateur social de la tranquillité publique

Renforcer le travail de proximité auprès des habitants, sur site comme les abords des établissements scolaires, certains lieux publics..., afin de prévenir les atteintes aux personnes et les troubles de la tranquillité publique

Afin de couvrir tout le territoire, il est envisagé : un poste ETP de médiateur social pour les missions de prévention à la tranquillité publique.

### AXE 4 : LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS ET LES PRISES DE RISQUES

8 Prévention des addictions et des prises de risques sur les temps festifs et sportifs

Informers les associations et les collectivités, responsabiliser les acteurs et développer des dispositifs de prévention pour prévenir les conduites addictives sur les temps festifs et sportifs.

9 Mobilisation des jeunes et création de support de communication sur la prévention des addictions

Sensibiliser les jeunes à la prévention des conduites addictives en étant acteurs des actions de prévention par la création d'outils de communication.

10 Prévention à la sécurité routière

Prévenir et sensibiliser les jeunes à la sécurité routière et aux prises de risque.



Action de prévention "sécurité routière" à destination des lycéens le 03 octobre 2019 à Bressuire.

## La collectivité exemplaire et responsable

### UN PLU INTERCOMMUNAL FAVORABLE À LA SANTÉ

Concept initié par l'Organisation mondiale pour la santé, l'urbanisme favorable à la santé part de l'idée que les choix en matière de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Conscient de ces enjeux, les élus ont souhaité intégrer des déterminants de santé au sein de l'évaluation environnementale du PLUi.

En outre, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, éléments graphiques précisant et traduisant les règles à l'échelle parcellaire ont également été pensées dans l'optique d'un urbanisme favorable à la santé (UFS). Cette approche innovante permet d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme pour améliorer la qualité de vie et contribuer à un environnement vecteur d'épanouissement.





# IV. Solidarité entre les territoires et les générations

## Le pôle social et solidaire du développement durable c'est...

### Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Solidarités intercommunales

### Compétences de l'Agglo concernées

- PLH
- CIAS
- Contrat local de santé (CLS)
- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Transport
- Centre Intercommunal de la Sécurité & Prévention de la Délinquance (CISPD)

### Chiffres clés du territoire

% de ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique :



15 %

Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglomération :



11 500

Actifs sur le territoire :



30 855

(= 42,6 % de la population du territoire)

- **la réduction des précarités et de la grande pauvreté**, par l'amélioration de la connaissance des phénomènes de précarité, par le suivi et l'accompagnement de populations fragiles spécifiques (chômeurs, personnes âgées, gens du voyage...) et par l'accueil de personnes en grande difficulté
- **la maîtrise des phénomènes de précarisation** : précarisation énergétique (accès à l'énergie, à la mobilité), précarisation des retraités, situations de surendettement...
- **le renforcement du lien social entre générations** : habitat intergénérationnel, aide au devoir ou à la création d'entreprise par les aînés
- **la réduction des discriminations et des inégalités**, vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, en matière d'égalité hommes/femmes, en termes d'accès à l'emploi (populations étrangères, jeunes, seniors...)
- **la mutualisation et les échanges entre l'Agglomération et ses communes membres, mais aussi avec les autres intercommunalités.**

### ETAT DES LIEUX ET ACTIONS CONCERNÉES

#### Solidarité entre les territoires :

- L'amélioration de l'accès et des conditions de logement
- Cité de la jeunesse
- Pôle d'échanges multimodal (PEM)
- Schéma d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres (SDAN)
- Transport urbain
- Transport solidaire
- Maisons de santé
- Contrat local de santé (CLS)
- Centre intercommunal de la Sécurité & Prévention de la Délinquance (CISPD)

#### Solidarité entre les générations :

- Soutien à domicile
- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Portage de repas
- Petite enfance



### L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT

Depuis 2016, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais met en œuvre son Programme Local de l'Habitat (2016-2021). Ce document central en matière d'habitat et de logements s'appuie sur le principe directeur « pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les « lotissements », le PLH 2016-2021 s'organise autour de 6 grandes orientations stratégiques :

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant ;
- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine ;
- Maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets ;
- Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population ;
- Asseoir la politique « habitat » de l'Agglomération ;
- Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH



En mars 2019, une **étude pré-opérationnelle** OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été lancée. Elle a pour objet la définition d'un futur programme d'aides à l'amélioration de l'habitat en centres-bourgs et centres-villes en ciblant notamment l'amélioration énergétique des logements.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le CAUE 79, des **ateliers de sensibilisation des enfants** autour de la question : **comment habitez-vous demain ?** (incluant les questionnements autour de l'énergie et de la prise en compte de la biodiversité) ont été organisés auprès des professeurs des écoles. Sur l'année scolaire 2018-2019, 3 classes de CM1/CM2 ont ainsi participé à ce projet (classes de La Chapelle-Gaudin, Faye L'Abbesse et de l'école Dugesclin de Bressuire) soit au total, 67 enfants.

### LA CITÉ DE LA JEUNESSE : UNE PORTE D'ENTRÉE POUR PLUS DE 15 000 JEUNES

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé en septembre 2019 le chantier de création d'un Pôle d'Échanges Multimodal qui reliera le train, les voies de cars et de bus, les stationnements vélos ainsi que la création d'une cité de la jeunesse et des métiers, véritable carrefour d'information et de formation pour les jeunes du territoire.

Point d'entrée et lieu d'accueil convivial (bar sans alcool) pour renseigner les jeunes dans tous les domaines et favoriser le développement d'activités professionnelles ou collectives (coworking, tiers lieu...). Un maillage territorial avec des antennes dans les 5 villes structurantes du territoire (Mauléon, Cerizay, Moncoutant, Nueil-les-Aubiers, Argentonny) en lien avec les CSC locaux aidera à apporter le service en proximité à tous les jeunes y compris ceux du milieu rural. Sur Bressuire, la Cité de la Jeunesse s'intègre dans un projet plus global d'aménagement avec le pôle d'échanges multimodal (PEM), Pôle Emploi, écoles, périscolaire et centre de loisirs, garage solidaire...



### PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODALE : UN LIEU CENTRAL POUR FAVORISER LA MOBILITÉ

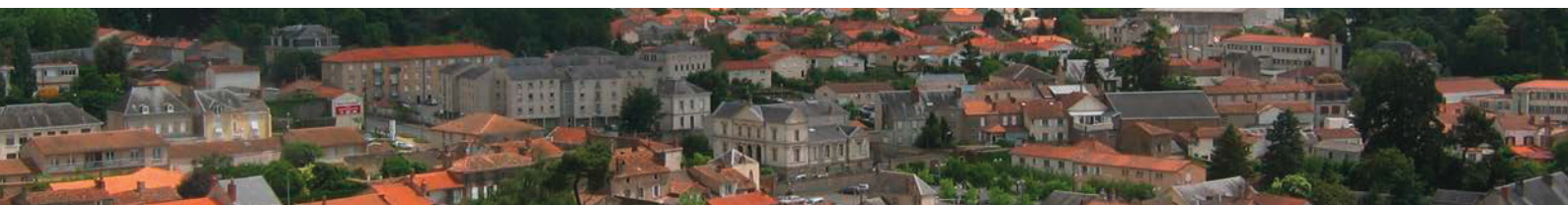
L'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite faciliter les différents déplacements et améliorer la qualité de vie des habitants de Bressuire et des usagers des transports.

Au-delà d'inciter à l'utilisation des transports collectifs et de favoriser les échanges avec les autres modes de déplacement (marche à pied, vélo, covoiturage...), les objectifs du Pôle d'échanges multimodal sont de rendre plus lisibles et plus sûrs les informations et les échanges entre les différents modes de transport et d'offrir de meilleures conditions d'attente aux usagers.

Le Pôle d'échanges multimodal deviendra un endroit incontournable à destination de l'ensemble des habitants du le territoire pour les transports collectifs.

### PÔLE ET MAISONS DE SANTÉ

Dans la cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).



## LE CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE VALETTE À BRESSUIRE

Conclu pour une durée de 6 ans, le contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre l'Etat, la ville de Bressuire, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignations, Habitat Nord Deux Sèvres, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Maison de l'Emploi. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartier reconnu « de géographie prioritaire » : quartier de Valette à Bressuire.

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de Valette dans le cadre des thématiques prioritaires (le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale) et axes transversaux (la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté) du contrat de ville.

S'agissant de la programmation 2019, l'Etat et la Communauté d'Agglomération, porteuse du contrat de ville, ont choisi de cibler **l'appel à projets sur 3 thématiques** :

- l'accompagnement à la gestion des déchets,
- la santé : accès au droit et prévention,
- l'éducation-formation-emploi.

**Le conseil citoyen** de Valette, mis en place par arrêté préfectoral du 19/07/2016, regroupe 17 habitants du quartier et 7 acteurs locaux. Il a permis d'associer les habitants aux décisions liées à la politique de la ville et son implication est importante dans les actions menées dans le quartier (réalisation de la caravane itinérante, journée citoyenne, Valette en fête).

La loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé jusqu'en 2022 la durée des contrats de ville. Cette prorogation, prenant la forme d'un **Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)**, entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

L'Education nationale attache une attention particulière et se mobilise pour mettre en place des dispositifs de scolarité adaptés sur tous les territoires en politique de la ville. Le développement des stages de qualité aux élèves de 3ème du quartier constitue une mesure du plan de mobilisation nationale (mesure 18) et sera déployé dans le cadre du PAQTE grâce au réseau d'entreprises partenaires.

L'Expérimentation Réussite Educative (ERE) vise le repérage par les partenaires de situations individuelles d'enfants jusqu'à 12 ans qui cumulent des difficultés (d'ordre scolaire, sur la parentalité, sur la santé...).

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) - 2ÈME GÉNÉRATION

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

**Le Contrat Local de Santé 2019-2023**, signé à l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais, est un outil d'animation territoriale en santé se caractérisant par la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les objectifs suivants :

- disposer d'une ingénierie locale en santé pour accompagner l'émergence de projets ;
- apporter une réponse aux besoins de santé prioritaires identifiés et favoriser l'ancrage du croit commun en santé sur le territoire ;
- permettre une meilleure connaissance des acteurs qui oeuvrent en faveur de la santé sur le territoire et soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé ;
- agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...) ;
- renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées.



### LE SOUTIEN À DOMICILE

Le service de soutien à domicile a pour mission d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile en leur apportant une aide pour la gestion du logement, un soutien moral et psychologique, en leur permettant l'accomplissement des actes essentiels de la vie et de lutter contre l'isolement. La mise en place d'un plan d'aide à domicile permet d'assurer aux personnes dépendantes une aide régulière pour les actes indispensables au maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cette aide permet de compléter l'aide de la famille voire se substituer à l'absence de proches dans l'entourage des aînés.



### LE DISPOSITIF SORTIR +

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 80 ans ressortissantes de certaines caisses de retraite complémentaires, de bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement individuel par une professionnelle de l'aide à domicile pour réaliser des sorties de loisir ou confort. Cette aide permet de sécuriser les personnes âgées et de les inciter poursuivre une vie sociale et à rompre l'isolement.

## LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile assure sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale pour les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. Il peut, par dérogation, apporter une aide aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap, une affection ou une pathologie chronique. L'objectif est d'éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après un passage en établissement. Le SSIAD dispose de 95 places agréées par l'Agence Régionale de Santé. Travaillant en réseau avec les services d'Hospitalisation A Domicile, l'Equipe Mobile Alzheimer, l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs, les services de Soutien A Domicile, de portage de repas et le réseau gérontologique permettent d'offrir un service complet de prise en charge à domicile.



## LE PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et ou personnes handicapées ou en incapacité temporaire de réaliser leur repas seules. Il permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance. Le service assure une prise en charge 7 jours sur 7 pour les repas de midi et soir. Une formule au choix permet de respecter les goûts et appétences des usagers, choix précieux dans la prévention de la dénutrition des aînés.



## DISPOSITIF « RÉFÉRENTS JEUNESSE »

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'appuie sur le réseau associatif local engagé pour la jeunesse afin de relayer son action, conjointement avec l'objet social des associations porteuses de la fonction « référent jeunesse ».

Le dispositif « référents jeunesse », s'exerçant auprès des publics 11-30 ans, permet de développer l'information jeunesse et l'accompagnement de projets sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Les associations porteuses (CSC Bressuire, CSC Cerizay, CSC Mauléon, CSC Nueil les Aubiers, Association La Colporteuse Argentonnay et Fédération Familles Rurales Moncoutant) ont initié et conçu un projet d'animation favorisant le développement social dans lequel elles promeuvent :

- l'animation jeunesse et l'accompagnement de projets sur leur territoire par les jeunes et pour les jeunes,
- la participation et l'implication des jeunes dans l'animation locale favorisant leur citoyenneté,
- l'accueil et l'information des jeunes et la mise en place d'actions de prévention santé.

Le référent jeunesse peut apporter un appui technique et notamment une méthodologie de projet pour que les jeunes puissent mettre en place des actions éducatives, sportives, culturelles, ludiques et de construction du lien social : **11 micro-projets jeunes en 2019.**

## LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les lignes régulières en transport en commun présentes sur le territoire permettent le déplacement de tous les habitants de la communauté d'agglomération entre les différents pôles urbains du territoire et voisins au territoire, au sein de Bressuire ainsi que vers le plateau technique du Centre Hospitalier du Nord Deux-Sèvres (CHNDS). Il existe 5 lignes internes au territoire et 6 lignes pénétrantes/sortantes de notre territoire. De plus, 18 des 33 communes du territoire ont un ou plusieurs arrêts de transport en commun sur ces lignes régulières ce qui représente environ 350 000 voyages annuels, hors scolaires.

En outre, depuis fin 2018, la communauté d'agglomération entreprend la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun répartis sur son territoire afin de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) en complément des véhicules déjà affectés à ces lignes régulières. Ceux-ci sont des autocars avec plateforme pour la prise en charge des PMR ou un bus urbain à plancher bas présent sur la ville-centre de Bressuire.

## LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Le transport solidaire, intitulé « Trans Bocage Solidaire », continue de fonctionner sur l'ensemble de son territoire grâce aux associations porteuses du dispositif. Il s'agit des 4 centres socioculturels (CSC) du Pays Mauléonais, de Nueil-Les-Aubiers, du Cerizéen et de Bressuire, du Relais Familles de l'Argentonnais et du Secours Catholique du Moncoutantais. Ces associations s'appuient également sur les Maisons des Services Au Public (MSAP) du territoire.

Ce dispositif à finalité sociale s'organise autour d'un réseau de 330 chauffeurs bénévoles qui effectuent des déplacements correspondant uniquement aux besoins des bénéficiaires. On en recense environ 820. Plus de 3 000 trajets ont été effectués.

Sont concernés par ce dispositif les habitants du territoire et les personnes sans moyen de locomotion ou en difficultés passagères ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants. Toutefois, les personnes âgées sont les plus représentées.

Les motifs de déplacements occasionnels sont essentiellement les suivants :

- se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- faire ses courses du quotidien,
- rendre visite à un proche,
- effectuer des démarches administratives ou professionnelles...



# V. Produire et consommer durablement

## RECTO VERSO, l'écologie industrielle et territoriale

### Les grands enjeux

- Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- La réduction des déchets produits et leur valorisation
- La préconisation des ressources substituables
- Des pratiques durables de l'économie locale
- Le développement des filières durables
- La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

### Compétences de l'Agglo concernées

- Gestion des déchets
- Ecologie Industrielle Territoriale
- Guide des circuits courts
- Plan paysage

### Chiffres clés du territoire

Production moyenne d'ordures ménagères:



121 kg/hab./an

Entreprises engagées dans la démarche EIT :

78



La démarche RECTO VERSO initiée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais a connu plusieurs évolutions majeures en 2019.

Depuis septembre 2017, RECTO VERSO anime des actions de mutualisation auprès des entreprises du Bocage Bressuirais. En 2018, la démarche s'est structurée sous la forme d'association afin de permettre aux entreprises d'adhérer à la démarche et d'organiser des groupements d'achat. En 2019, la cotisation payante a été instaurée et la démarche a été transférée à l'association en septembre.

### ACTIONS PROPOSÉES EN 2019

- **Février 2019** : Atelier « Convertir les chaudières Fuel et Propane en biomasse » animé par le CRER et l'ADEME à l'entreprise Laboratoire Sciences et Nature.  
6 participants et 1 étude d'opportunité initiée.
- **Avril 2019** : Formation Référent Energie (formation de 2 jours dispensée par ROZO).  
6 participants (3 entreprises).
- **Avril 2019** : Atelier Eco-innovation animé par le Pôle Eco-Industries (SOLTENA).  
10 participants (6 entreprises).
- **Juillet 2019** : Atelier Air Comprimé animé par ROZO et ORACE  
7 participants (7 entreprises).  
Suite à cet atelier, une caméra de détection fuites a été prêtée et 5 entreprises ont testé.
- **Septembre 2019** : Tour de la Mobilité co-organisé avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais, les Ateliers du Bocage et la Maison de l'Emploi.  
5 événements organisés du 16 au 20 septembre sur les communes de Moncoutant-sur-Sèvres, Cerizay, Mauléon, Nueil-les-Aubiers et Bressuire.  
De 50 à 70 participants par journée.
- **Septembre 2019** : Challenge de la mobilité. 10 entreprises y ont participé et 146 salariés ont inscrit des trajets.  
Au total ce sont 1 159 Km parcourus à vélo, 11 203 Km en covoiturage et 700 Km en transports en commun.
- **Novembre 2019** : Diffusion de la matinée technique Bois B organisée par SOLTENA et RECITA.  
16 participants.



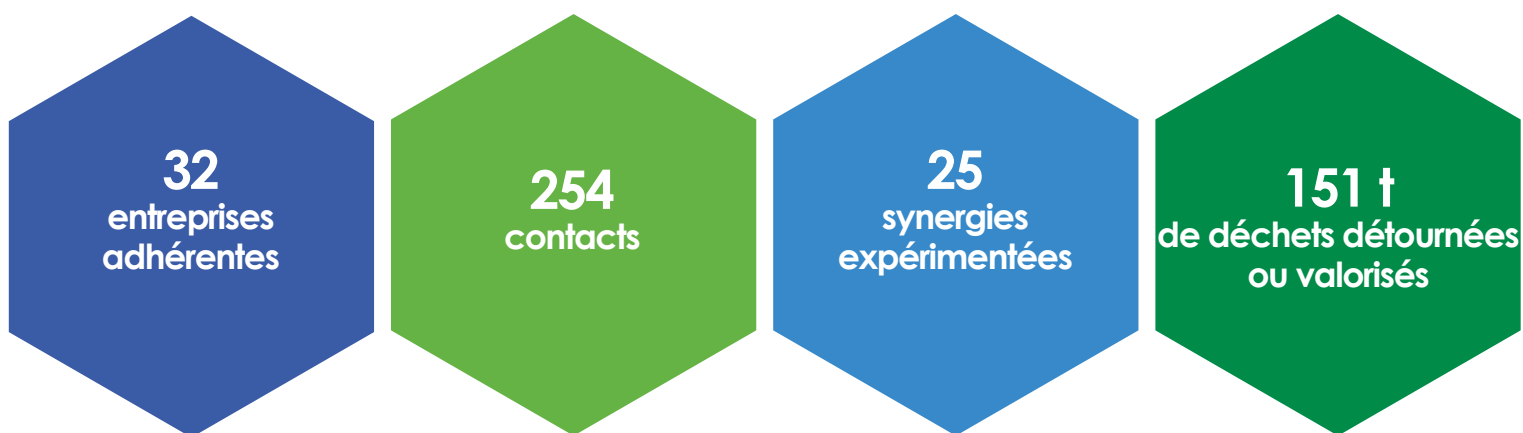
## ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS

- **Janvier à juin 2019** : Enquête déchets auprès des entreprises de Mauléon.  
30 entreprises enquêtées. 20 entreprises présentes à la restitution.
- **Février à octobre 2019** : Etude d'opportunité sur le démantèlement des menuiseries avec notamment la visite de l'Union des Fabricants de la Menuiserie et d'un groupe St Gobain en mai 2019 et intervention à la matinale du Réseau Menuiserie Avenir en octobre 2019.
- **Avril à décembre 2019** : Groupement d'achat d'électricité : accompagnement à la négociation et à l'analyse des offres.  
37 entreprises participantes pour 50 contrats mobilisés et un volume de consommation de 12.5 GWH.

## COMMUNICATION ET PARTICIPATION À DIVERS ÉVÈNEMENTS

- **Mars 2019** : Rencontres du Réseau A3P à Bordeaux  
Présentation de la démarche initiée auprès de territoires engagés dans des démarches de prévention des déchets.
- **Mars 2019** : Accueil d'une délégation de la Vire au Noireau (Calvados)  
Présentation du territoire et de la démarche dans le cadre d'un voyage d'étude.  
7 participants
- **Mai 2019** : Rencontres nationales Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)  
Intervention de RECTO VERSO dans la session pitch « Ma démarche EIT en 360 secondes » et dans 2 ateliers « Accélérateurs de projet ».  
200 participants
- **Juin 2019** : Formation animateur EIT Occitanie  
Intervention de RECTO VERSO auprès des futurs animateurs EIT de la Région Occitanie.  
15 participants
- **Octobre 2019** : Tournage sur la démarche RECTO VERSO  
5 mini-vidéos ont été réalisées par Synapse (réseau national de l'Ecologie Industrielle et Territoriale) avec le soutien financier de l'ADEME.

## LES RÉSULTATS



**TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET**



La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. De 2010 à 2014, elle a mis en œuvre un 1er plan de prévention des déchets qui lui a permis d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées (démarrage de l'équipement de la population locale en composteurs).

Ce 1er plan, ainsi que son travail en collaboration avec les collectivités territoriales du département, lui a permis d'être lauréate du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2014. Elle a pu ainsi signer un contrat d'objectif « Déchet Economie Circulaire » pour la période 2015-2018 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de Nouvelle Aquitaine (lancement du défi Familles Zéro déchet).

En parallèle, elle a également poursuivi ses efforts en restructurant son service de collecte (1ère phase de déploiement en 2015, 2ème phase en 2017 et dernière phase en 2019) et en

mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) au volume, qui sera effective pour l'ensemble des usagers du territoire en 2022.

En août 2018, les élus ont voté pour la rédaction et la mise en œuvre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a été adopté le 14 mai 2019. Ce nouveau plan vise à atteindre les objectifs fixés par la loi TEPCV (loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) du 17 août 2015. Elle consacre la priorité à la prévention des déchets au sein d'une logique d'économie circulaire.

Les principaux objectifs de la loi TEPCV :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- porter à 65 % les quantités de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.



### UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne un gestionnaire de cantine scolaire, afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique. L'action comprend une caractérisation des déchets alimentaires et son analyse, des animations en classe, des réunions avec les différents acteurs (personnel de la cantine, élu, professeurs, commission repas ...) afin de les aider à mettre en place des actions durables. En 2019, l'Agglo2b a accompagné le restaurant collectif de Terves qui distribue des repas à 14 écoles du territoire, ainsi qu'à plusieurs structures de l'enfance (accueils de loisirs...).





### UN DÉFI « FAMILLES ZÉRO DÉCHET » :

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux familles du territoire intéressées par la démarche "zéro déchet" un accompagnement ludique afin d'encourager un mouvement global sur le territoire.

En 2019 (3ème édition), 37 familles ont participé à ce défi sur une période de 6 mois. Le groupe Facebook compte 79 membres et au total c'est 95 familles qui ont été sensibilisées à la réduction de leurs déchets depuis la 1ère édition en 2017. En 2019, 8 ateliers ont été organisés sur différentes thématiques (la fabrication de produits ménagers, de cosmétiques, sur la gestion des courses et des repas), ainsi que plusieurs temps d'échange d'astuces et 6 newsletters. En contrepartie, les participants se sont engagés à peser leurs déchets ménagers et valoriser sur toute la période du défi.

Les familles ont atteint une production moyenne (à ce jour) de 33 Kg/hab./an, contre 119 kg/ hab./ an de moyenne pour le territoire de l'Agglomération.



### LA MISE À DISPOSITION DE SOLUTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS :

- équipement de la population en composteurs,
- action : 1H de broyage offerte/ foyer/ an,
- installation de bennes textiles en partenariat avec Emmaüs et Trio,
- distribution de stop pub...

## EXTENSION DU SERVICE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ À CERIZAY ET À CLESSE

En 2019, l'Agglo2b a accompagné 2 communes dans la mise en place de son service de compostage partagé. La commune de Cerizay a installé 6 composteurs collectifs et la commune de Clessé 10. Les composteurs ont été équipés de panneaux d'affichage, les habitants participants ont été équipés de bioseaux et des flyers expliquant le tri des biodéchets ont été distribués. Une cartographie en ligne des différents composteurs collectifs est disponible sur le site web de l'Agglo2b. Actuellement, 26 composteurs collectifs sont en service sur le territoire.



### UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « MON ÉCOLE ZÉRO DÉCHET »

A destination des élèves de CE2/CM1/CM2 et en partenariat avec deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes, il s'articule autour :

- d'une demi-journée commune à toutes les classes sur la gestion des déchets,
- d'une demi-journée de spécialisation sur un thème choisi par l'enseignant en fonction du projet qu'il souhaite mener avec ses élèves (3 thèmes possibles : le tri et le recyclage, la réduction des déchets, le compostage).
- d'une demi-journée de mise en action du projet en lien avec le thème choisi.
- d'une visite de site : centre de tri ou recyclerie Emmaüs.

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglomération.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 15 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 328 élèves.

### DIFFUSION D'UNE RUBRIQUE "ENVIRONNEMENT" SUR COLLINES LA RADIO

Diffusion de 26 "rubriques environnement" sur Collines la Radio : enregistrements hebdomadaires d'1min30 diffusés 3 fois par semaine (lundi, mercredi et samedi) sur des sujets et conseils pratiques sur les éco-gestes (tri des déchets ménagers, compostage, jardin, achats responsables, économies d'énergies, biodiversité, actualités des service déchets, développement durable...).

### UN ACCOMPAGNEMENT "MANIFESTATION ÉCO-RESPONSABLE" POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS :

En 2019, l'Agglomération a accompagné 109 associations ou collectivités sur 120 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public...). 71 organisateurs ont emprunté des gobelets que l'Agglomération met également gratuitement à disposition.



### LA COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE :

- La collectivité va renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics et promouvoir les achats éco-responsables.
- Depuis plusieurs années la collectivité sensibilise les élus et les agents de l'Agglo2B à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie éco-responsable (Challenge DEMAIN).

# VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable



## L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'agglomération

### L'Agglomération du Bocage Bressuirais réunit plusieurs entités :

- la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- l'Office du tourisme
- la régie Bocapole

### LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ».

Le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises en 2019 et a adopté 296 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 27 membres et s'est réuni en 2019 à 9 reprises, pour un total de 148 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 14 commissions thématiques ont été instaurées. Elles sont composées de 10 à 26 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis,

assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération. Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Personnes âgées
- Economie
- Sport
- Culture
- Assainissement
- Politique de la ville – Jeunesse
- Ruralité et transport
- Enfance – Petite enfance
- Aménagement de l'espace
- Tourisme
- Services techniques
- Gestion des déchets
- Développement durable

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, une assemblée des Maires se réunit 4 à 5 fois par an.





## LES INSTANCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 23 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec une commission « personnes âgées », cette population représentant les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 9 reprises en 2019 pour prendre 115 délibérations.

## LES INSTANCES DE LA RÉGIE BOCAPÔLE

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 15 membres, représentant des élus communautaires et des membres représentant le monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique qui sont les principaux usagers de Bocapôle, à la fois dans son volet « divertissement » et dans son volet « centre de congrès / évènementiel / parc des expositions ».

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle s'est réuni à 5 reprises en 2019 pour prendre 35 délibérations.

## LES INSTANCES DE L'OFFICE DU TOURISME (RÉGIE AUTOMNE)

Le conseil d'administration de la régie de l'Office d' Tourisme est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 24 membres, représentant d'une part, les élus communautaires, d'autre part des membres des professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et assure un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil d'administration de l'office du tourisme s'est réuni à 4 reprises en 2019 pour prendre 33 délibérations.

## Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

### LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, INSTANCE CONSULTATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme le rôle du conseil de développement. Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Sa composition est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de développement s'organise librement et l'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Par délibération en date du 10 mai 2016, la communauté d'agglomération a composé le conseil de développement par la cooptation de 40 membres socio-professionnels répartis en 6 collèges :

- économie, agriculture, emploi,
- enfance, petite enfance, jeunesse, éducation,
- environnement, assainissement, déchets,
- culture, tourisme, sports,
- conditions de vie (social, santé, personnes âgées, services à la personne),
- habitat, urbanisme, déplacement.

Au cours de l'année 2019, le conseil de développement s'est réuni à 5 reprises en plénière. Il a poursuivi ses réflexions sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et participé aux deux réunions des acteurs du monde agricole en vue de définir des priorités d'actions agricole au niveau de la communauté d'agglomération.

Une autre commission s'est impliquée dans l'élaboration du Projet Global de Déplacements et a rendu compte en plénière du plan d'actions.

Il a été consulté sur la dernière version du Projet de Territoire avant son approbation en juin 2019 et s'est tenu informé des avancées du PLUI suite aux discussions de la réunion de présentation du PADD en novembre 2018.

En outre, deux membres du Conseil de Développement participent au Comité de Pilotage du Contrat Régional dont l'élaboration s'est faite en 2019.

### DES INSTANCES SPÉCIFIQUES DE CONCERTATION ET RÉFLEXION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2017-2031 et le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 ont contribué à l'instauration d'une vision intercommunale des politiques sectorielles et à la mise en place d'habitudes de travail entre élus et agents de la collectivité.

L'élaboration du PLUi est quant à elle conduite par une gouvernance spécifique actée par la conférence intercommunale (ensemble des maires) et inscrite dans une charte de gouvernance cosignée par l'agglomération et l'ensemble des communes. Celle dernière vise à garantir un partage d'information et l'efficacité de la démarche d'élaboration du PLUi.

L'élaboration du PLUi mobilise également l'ensemble des partenaires de la Communauté d'agglomération.

Conformément aux objectifs réglementaire, le SCOT 2017-2031 devra être évalué à l'échéance des 6 ans (2023) et le PLH 2016-2021 à 3 et 6 ans (2019 et 2021). Une réflexion portant sur la mise en place de dispositif d'évaluation continue est en cours et devra se poursuivre tout au long de la vie de ces documents.

## Quelques chiffres

- 20 réunions de comités de pilotage
- 7 assemblées des maires
- 40 réunions de travail avec les élus et les partenaires
- 52 réunions à destination du monde agricole
- 114 réunions sur zones humides et les haies
- 400 réunions sur l'habitat, les zones urbaines et les projets communaux
- 10 réunions publiques
- 6 Rando PLUi

## L'ASSOCIATION DES USAGERS AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le Conseil d'Établissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs du Conservatoire (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, validé dans le cadre du classement Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

Il est composé d'élus et de représentants du personnel mais intègre aussi des usagers (parents d'élèves et élèves), après appel à participation auprès de l'ensemble des usagers et est élargi aux parties prenantes (partenaires centre socio-culturel et Inspection de l'Éducation Nationale).

Les membres du Conseil d'Établissement du Conservatoire ont été renouvelés en janvier 2018.

### PERSPECTIVES 2020

Après 4 ans d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) 2020-2030 a été arrêté le 17 décembre 2019.

la procédure se poursuit par une phase dite "d'approbation" durant laquelle les 33 conseils municipaux, les Personnes Publiques Associées et les habitants pourront donner un avis sur le projet. L'enquête publique réglementaire sera organisée avant ou après l'été 2020.

Jusqu'à l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme communaux sont toujours applicables.

Ces documents peuvent être amenés à évoluer en fonction des besoins du territoire par des procédures de modification, auxquels les habitants sont invités à participer, notamment par le biais d'enquête publique.



[www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr)

Agglomération du Bocage Bressuirais  
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184  
79304 Bressuire Cedex  
Téléphone : 05 49 81 19 00  
Fax : 05 49 81 02 20  
[contact@agglo2b.fr](mailto:contact@agglo2b.fr)

